

LOI MOBILITES : UNE GRANDE AMBITION ET DES INTERROGATIONS

La Fédération des Industries Ferroviaires (FIF) salue la publication du projet de loi Mobilités le 26 novembre 2018. Ce texte, issu de la démarche exigeante et ambitieuse des Assises de la Mobilité, était très attendu par l'ensemble des acteurs du secteur.

Ce projet de loi, qualifié par la Ministre des Transports de « boîte à outils », présente un certain nombre de solutions alternatives à la voiture individuelle (Mesure 1) et en précise le cadre d'utilisation pour les collectivités locales. La FIF se félicite du travail collaboratif de qualité qui propose des solutions innovantes et souvent peu onéreuses, que ce soit dans les agglomérations ou dans les zones rurales et périurbaines.

La Mesure 2 présente le programme des investissements pour améliorer les transports du quotidien conformément au « Rapport Duron » avec des dépenses de l'AFITF sur les 5 prochaines années s'élevant à 13,4 Md€, dont 51 % pour le ferroviaire, soit 6,83 Md€ sur la période.

Pour sa part, la Mesure 3 répond pleinement aux attentes exprimées régulièrement par la FIF, à savoir « donner priorité aux réseaux existants » avant de construire de nouvelles infrastructures et ce afin d'assurer la pérennité du mode ferroviaire en France. Toutefois, la FIF tient à souligner les points suivants :

- Seule la **modernisation du réseau et de son exploitation** permettra d'aller au-delà de la simple « remise à niveau du réseau existant » affiché dans le projet de loi. La modernisation du réseau est **LA condition indispensable** pour édifier un réseau ferroviaire performant, intelligent et fiable.
- Le **montant annoncé de 3,6Md€** par an pour « les investissements de remise à niveau » est **très supérieur à la trajectoire financière actuelle** figurant dans le Contrat Pluriannuel de Performance Etat-SNCF-Réseau pour la période 2018-2022, 2,8Md€ par an environ. Ces 3,6Md€ annuels ne pourront être réalisables qu'à partir de 2020 ou 2021 grâce au désendettement progressif de SNCF Réseau.
- Une **véritable loi de programmation des investissements** permettant de préciser et de garantir la trajectoire financière et budgétaire des investissements sur nos grandes infrastructures de transport est nécessaire.

A propos de la FIF

La FIF rassemble aujourd'hui plus de 300 entreprises et représente l'ensemble des activités de l'industrie ferroviaire : des constructeurs de matériel roulant aux ingénieries en passant par les équipementiers ferroviaires, les industriels de la voie et de la signalisation, le design ou encore les essais, c'est toute la chaîne industrielle ferroviaire qui est présente au sein de la FIF.

Pour de plus amples renseignements : www.industrie-ferroviaire.fr - Contact presse: Jean-Pierre AUDOUX - jpaudoux@fif.asso.fr - +33 (0)1 55 63 83 60